Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04008-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-04008

Date d'envoi de la convocation : 5 mai 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 17
Votants	= 19

RÉUNION DU 12 MAI 2026

Cession du fourgon Peugeot boxer

L'an deux mille vingt-six, le douze-mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Florian CARDINALE et Michaël CONQ donne respectivement procuration à Vanessa FLAUX et Raphaël RAPIN

Absents :

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-François DELAPRÉ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint aux travaux, explique que la commune a fait l'acquisition d'un véhicule électrique permettant de remplacer le fourgon PEUGEOT Boxer immatriculé DK-335-KD acquis par la collectivité en septembre 2014.

Concernant la vente d'un véhicule appartenant à une commune, l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération, qu'il autorise par délibération. Le Maire est chargé de l'exécuter au titre de l'article L.2122-21 du CGCT.

Une annonce pour la vente du fourgon est passée en novembre 2025 dans le Bulletin Municipal, précisant que celui-ci serait vendu en l'état et au plus offrant. La commune a reçu une seule proposition à 2 300 € de l'EURL GARAGE GUIZIOU.

Il est proposé à l'assemblée, d'accepter de céder le fourgon PEUGEOT BOXER immatriculé DK-335-KD (version L2H2 110cv DIN (7cv fiscaux), en l'état à l'EURL GARAGE GUIZIOU pour un montant de 2 300 €.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour,
Vu les articles L. 2211-1 et L. 2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04008-DE

Date de mise en ligne :

Article 1 : Autorise le Maire à vendre en l'état le véhicule fourgon PEUGEOT BOXER immatriculé DK-335-KD pour un prix de cession de 2 300 € à l'EURL GARAGE GUIZIOU.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

À Guissény, le 12 mai 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY
29880

Le secrétaire de séance,
Jean-François DELAPRÉ